

REVUE HYBRIDES (RALSH)

e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060

VOL. 4, NUM. 7, MAI 2026



MUTATIONS SOCIO-ENVIRONNEMENTALES ET POLITIQUES DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES CONTEMPORAINES (TOME 2)

Babette KOULTCHOUMI, Kouadio Novice KONAN, Kouadio Eugène KONAN, Faly Tinasoa ANDRIANANDRASANIRINA, Anjaratahina Minohasina RAHAJARIVELO, Abraham GBOGBOU, Kassoum SORO, Cossi Basile MEDENOU, Kouassi Abraham PALANGUE, Basile Cossi MEDENOU, Djidénou Olivier ALLOCHEME, Agbodjinou Germain ALLADAKAN, Mamadou TRAORÉ, Abdoul Karim SAIDOU, Saidou ILBOUDO, Ide Germaine EPAGNA EPEE, Girex ELOUNDOU ELOUNDOU, Bachirou HAMADOU YOUNOUSSA, Tahirou HASSANE YAOU, Bouba HASSANE, Zibo GARBA, Serge Denis Donon NAME, Bouma Fernand BATIONO, Carole TOTOZAFY, Oumar SALL, Adiaratou Anta Diop FALL, Mouhamadoune SECK



© REVUE HYBRIDES (RALSH), MAI 2026

COUVERTURE : © Revue Hybrides

MISE EN PAGE ET MAQUETTAGE : Revue Hybrides

DOI : <https://doi.org/10.5281/zenodo.20450507>

TRADUCTIONS : Joël ÉCHITCHI TEKA (Université de Maroua, Cameroun) & Christian TIAKO YOUADJEU (MINESEC, Cameroun)

INDEXATION



Licence d'utilisation : Creative Commons Attribution CC-BY

Les publications peuvent être copiées, diffusées, transmises et affichées sur n'importe quel support ou format, à condition de citer l'auteur (BY) et les références de la revue. Cette licence autorise aussi l'utilisation commerciale.

e-ISSN 2959-8079 / ISSN-L 2959-8060

<https://revuehybrides.org/>

infos@revuehybrides.org / revuehybrides@gmail.com

impact factor : 4.002

Version imprimée en France & Cameroun

Printed in France & Cameroon

Impreso en Francia & Camerún

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Directeur de publication : Gislain ESSOME LELE, Université Marie & Louis Pasteur, ISTA UR 4011 / Université Jean-Monnet Saint-Étienne, UR ECLLA, France

Rédacteur en chef : Joël ÉCHITCHI TEKA, Université de Maroua, Cameroun

SECRETARIAT TECHNIQUE ET DE RÉDACTION

M. Alain DJARSOUMNA, ARAFAT ABAKAR, M. Bachir Tamsir NIANE, M. Cédric TEGUEDONG NGUEKEU, M. Christian TIAKO YOUADJEU, M. Eugène SAKAME, M. Narcisse BOUBA DJELANG, Dr. Paul BINI KOFFI MOUROUFIE & Dr Simpson Dorothy MBADINGA MBADINGA

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Frédéric SPAGNOLI (Professeur des université, HDR, Université Marie & Louis Pasteur, France), **Georges MOUKOUTI ONGUEDOU** (Professeur Titulaire, Université de Bertoua, Cameroun), **Zacharie HATOLONG BOHO** (Professeur Titulaire, Université de Maroua, Cameroun), **Stéphane KALUDI NDONDJI** (Professeur Associé, Université de Lubumbashi, RD Congo), **Abdelouahid TIOUIDIOUINE** (Maître de conférences, Université de Relizane, Algérie), **Ahlem ROUABHIA** (Maître de conférences, Université de Tebessa, Algérie), **Aimé BANZA ILUNGA** (Maître de conférences, Université de Lubumbashi, RD Congo), **Amos KAMSU SOUOPTETCHA** (Maître de conférences, Université de Maroua, Cameroun), **Arsène ELONGO** (Maître de conférences, Université Marien Ngouabi, Congo), **Assia MARFOUQ** (Maître de conférences Habileté, Université Hassan Premier de Settat, Maroc), **Brice Arsène MANKOU** (Maître de Conférences, Reims DYSOLAB, Université de Rouen, Normandie, France), **Djedou Martin AMALAMAN** (Maître de conférences CAMES, UPGC de Korhogo, Côte d'Ivoire), **Drissa KONE** (Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire), **Gilbert ATINDOGBE** (Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin), **Ibrahim MALAM MAMANE SANI** (Maître de conférences CAMES, Université Abdou Moumouni, Niger), **Landry Yves FALLE** (Maître de conférences, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire), **Kouakou Laurent ASSOUANGA** (Maître de conférences, Félix Houphouët-Boigny de Cocody, Côte d'Ivoire), **Patrick TOUMBA HAMAN** (Maître de conférences, Université de Maroua, Cameroun), **Raymond-Bernard AHOUCANDJINOUC** (Maître de conférences, Université d'Abomey-Calavi, Bénin), **Robert MAMADI** (Maître de conférences CAMES, Université Adam Barka d'Abéché, Tchad), **Abraham DAOKA** (Université de Maroua, Cameroun), **Adjé Séverin ANGOUA** (Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire), **André Bienvenu MFO** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Amel FTITA** (Université virtuelle de Tunis, Tunisie), **Anicet DONFACK SOUNNA** (Université d'Alcalá, Espagne), **Antoine-Beauvard ZANGA** (ENS, Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Appolinaire LOUMGUE** (Université de Maroua, Cameroun), **Arnaud Romaric TENKIEU TENKIEU** (Université de Douala, Cameroun), **Bassirima KONÉ** (Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire), **Benoît TINE** (LARSSES-QUASZ, Senegal), **Bertin NGUEFACK** (Université de Yaoundé, Cameroun), **BIRWE GODWE** (ENS, Université de Maroua, Cameroun), **Bougadari DOUMBIA** (Institut Universitaire de Développement Territorial / Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali), **Destin FEUTSEU DASSI** (Université de Dschang, Cameroun), **Fabrice ONANA NTSA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Floribert NOMO FOUDA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Franck AMOUSSOU** (Université André Salifou (UAS) de Zinder, Niger), **Franck Rostov TSAMO DONGMO** (Université de Dschang, Cameroun), **Gabin KENKO DJOMENI** (Institut Universitaire de la Côte, Cameroun), **Harold Gael NJOUONANG DJOMO** (Laboratoire GREVA, Cameroun), **HASSANA** (DGSN, Cameroun), **Issa AHAMADOU HAMAGE** (Université Abdou Moumouni, Niger), **Joseph Yannick MBATCHOU** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **José Alejandro MORALES SOTO** (Universidad Nacional

Autónoma de México (UNAM), México), **Karima ZEROUALI** (Université de Biskra, Algérie), **Liliane KOUASSI AMOIN** (Institut National Supérieur des Arts et de l'action Culturelle, Côte d'Ivoire), **Magloire NISSIMAISSOU** (Université de Maroua, Cameroun), **Malek KHALDI** (Chercheuse indépendante, Tunisie), **MFOUAPON ALASSA** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Oscar KEM-MEKAH KADZUE** (Escuela Normal Superior de Yaundé 1, Cameroun), **Pierre Ledoux NDII** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Régine Mireille ESSAMA** (Université de Bertoua, Cameroun), **Rodrigue WOUASSI LADJINO** (Université de Yaoundé 1, Cameroun), **Saidi HICHAM** (Université Moulay Ismail, Maroc), **Samira BERDJI BESSEGHIR MUSTAPHA** (Université de Relizane, Algérie), **Sidbéné-Wendé Brigitte SAWADOGO/ZONGO** (Université Norbert ZONGO, Burkina Faso), **Tamboura AMADOU** (ENS Burkina Faso), **Thierry Martin FOUTEM** (Université de Dschang, Cameroun), **Thierry Benoît BIDIAS** (Chercheur indépendant, Cameroun), **Thomas FONE** (Université de Douala, Cameroun), **Wendnonga Gilbert KAFANDO** (Université Joseph Kizerbo (UJKZ), Burkina Faso), **Winnie NYANGON** (Université de Ngaoundéré, Cameroun), **Yacouba TENGUERI** (Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Burkina Faso), **Yao Saturnin Davy AKAFFOU** (Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire) & **Zoukoulou OURO-GBELE** (Université de Lomé, Togo).

SOMMAIRE

{SECTION 1}	1
SCIENCES DU LANGAGE & LITTÉRATURE	1
<i>Aproximación funcional-tipológica a las subordinadas relativas con “que”</i>	2
<i>Functional-typological approach to the relative clauses with “que”</i>	2
Girex ELOUNDOU ELOUNDOU	2
<i>Construction socio-discursive du féminin chez les artistes musiciens ivoiriens : L'exemple du groupe « Espoir 2000 » et Gadji Céli</i>	19
<i>The socio-discursive construction of femininity among Ivorian female musicians: The case of the group 'Espoir 2000' and Gadji Céli</i>	19
Abraham GBOGBOU	19
<i>Entreprises d'insertion et situations de vulnérabilité en Catalogne (2010-2023)</i>	31
<i>Integration companies and situations of vulnerability in Catalonia (2010-2023)</i>	31
Kassoum SORO	31
Cossi Basile MEDENOU	31
<i>Étude thématique comparative des formes de mort dans la trilogie d'Ernesto Sábato et Obras completas de Miguel Delibes</i>	45
<i>Comparative thematic studies of forms of death in Ernesto Sábato's trilogy and Miguel Delibes's Obras completas</i>	45
Kouassi Abraham PALANGUE	45
Basile Cossi MEDENOU	45
<i>Problématique de l'inscription des œuvres littéraires au programme dans les lycées et collèges du Bénin: le cas du roman La Pièce d'or de Ken Bugul</i>	61
<i>Issue of including literary works in the curriculum of secondary schools in Benin: the case of the novel La Pièce d'or by Ken Bugul</i>	61
Djidénu Olivier ALLOCHEME	61
<i>Aplicación de un modelo de enfoque comunicativo a Lazarillo de Tormes (versión juvenil) para las Escuelas Normales Superiores de Camerún</i>	78
<i>Applying a Communicative Approach archetype to Lazarillo de Tormes (youth edition) for Teacher Training Colleges in Cameroon</i>	78
Ide Germaine EPAGNA EPEE	78
{SECTION 2}	92
SCIENCES HUMAINES	92
<i>Féminisation dans les chefferies traditionnelles de la Région de l'Extrême-Nord Cameroun</i>	93
<i>Feminization of power in Traditionnal Chiefdoms of in the Farth North Region of Cameroon</i>	93
Babette KOULTCHOUMI	93

<i>Analyse des stratégies paysannes de reconquête des terres agricoles sur les anciens sites d'orpaillage dans la région de la Bagoué au nord de la Côte d'Ivoire</i>	104
<i>Analysis of farmers' strategies for agricultural conversion on former gold mining sites in the Bagoué region in northern Côte d'Ivoire</i>	104
Kouadio Novice KONAN	104
Kouadio Eugène KONAN	104
<i>Compétences technopédagogiques et adoption des CVP dans la FPT sénégalaise : une étude par modélisation et classification</i>	118
<i>Technopedagogical skills and the adoption of CVP in Senegalese Technical and Vocational Education and Training (TVET): a study using modelling and classification</i>	118
Oumar SALL	118
Adiaratou Anta Diop FALL	118
Mouhamadoune SECK	118
<i>Conceptualisation et approche endogène de la notion de coutume et de tradition chez les Moose du Zoundwéogo au Burkina Faso</i>	137
<i>Conceptualisation and endogenous approach to notions of custom and tradition among the Moose people of Zoundwéogo in Burkina Faso</i>	137
Serge Denis Donon NAME	137
Bouma Fernand BATIONO	137
<i>Regards croisés entre la science de l'anthropologie économique et de l'économie sur la société: cas de la région Sofia à Madagascar</i>	151
<i>Perspectives of economic anthropology and economics on society: case study of the Sofia region in Madagascar</i>	151
Carole TOTOZAFY	151
{SECTION 3}	162
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	162
<i>Comment le public de Vakinankaratra perçoit-il la science? Entre confiance, doutes et médias? ...</i>	163
<i>How does the public in Vakinankaratra perceive science? Between trust, doubts, and the media? ..</i>	163
Faly Tinasoa ANDRIANANDRASANIRINA	163
Anjaratahina Minohasina RAHAJARIVELO	163
<i>Évaluer l'expression écrite au Certificat d'Etudes Primaire (CEP) au Bénin</i>	176
<i>Assessing written expression in the Primary School Certificate (CEP) in Benin</i>	176
Agbodjinou Germain ALLADAKAN	176
{SECTION 4}	186
SCIENCES JURIDIQUES & POLITIQUES	186
<i>La nationalisation des entreprises stratégiques au Burkina Faso : enjeux de pouvoir et perceptions sociales</i>	187

<i>The nationalisation of strategic companies in Burkina Faso: power struggles and social.....</i>	187
Mamadou TRAORÉ	187
<i>Instrumentation et carrière des problèmes publics : l'exemple de la réconciliation nationale au Burkina Faso (2015-2025).....</i>	205
<i>Instrumentation and career of public problems: the example of national reconciliation in Burkina Faso (2015-2025).....</i>	205
Abdoul Karim SAIDOU.....	205
Saidou ILBOUDO.....	205
{SECTION 5}	226
SCIENCES ENVIRONNEMENTALES.....	226
<i>Quantification de l'érosion en nappe par deux méthodes de dénombrement : le dénombrement et déchaussement des arbres et des bas fourneaux aux abords des Dallols Maouri et Bosso.....</i>	227
<i>Quantification of sheet erosion using two survey methods: counting and uprooting trees and bloomery furnaces near the Maouri and Bosso Dallols</i>	227
Bachirou HAMADOU YOUNOUSSA.....	227
Tahirou HASSANE YAOU	227
Bouba HASSANE	227
Zibo GARBA.....	227



La nationalisation des entreprises stratégiques au Burkina Faso : enjeux de pouvoir et perceptions sociales

The nationalisation of strategic companies in Burkina Faso: power struggles and social perceptions

Mamadou TRAORÉ

Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique /
Institut des Sciences des Sociétés, Burkina Faso

Email : mamadou_traore19@yahoo.fr

Orcid id : <https://orcid.org/0009-0007-2061-2185>

Résumé : Cet article a pour objectif d'analyser d'une part, la politique de nationalisation des entreprises au Burkina Faso. Cette politique s'inscrit dans un contexte de fragilité de l'État et de remise en cause du modèle néolibéral hérité des programmes d'ajustement structurel. Elle est présentée par le gouvernement comme un outil de restauration de la souveraineté économique et de reconquête du contrôle des ressources nationales, cette politique révèle une recomposition profonde des rapports entre l'État, le secteur privé et la société. D'autre part, il analyse les obstacles liés à la gouvernance administrative et économique. Les principaux résultats font ressortir la nécessité d'une forte institutionnalisation de cette politique de nationalisation avec la mise en place des mécanismes pour une gouvernance transparente et une implication des partenaires sociaux indispensable dans le fonctionnement des dites entreprises nationalisées.

Mots-clé : Nationalisation, Souveraineté, Économique, État stratège, Économie politique, Burkina Faso.

Abstract : This article aims to analyze, firstly, the nationalization policy of companies in Burkina Faso. This policy is situated within a context of state fragility and a questioning of the neoliberal model inherited from structural adjustment programs. Presented by the government as a tool for restoring economic sovereignty and regaining control of national resources, this policy reveals a profound reconfiguration of the relationships between the state, the private sector, and society. Secondly, it analyzes the obstacles related to administrative and economic governance. The main findings highlight the need for strong institutionalization of this nationalization policy, with the establishment of mechanisms for transparent governance and the essential involvement of social partners in the operation of these nationalized companies.

Keywords : Nationalization, Economic, Sovereignty, Strategic State, Political Economy, Burkina Faso.

Introduction

L'environnement économique d'une société est caractérisé par des imperfections et des crises. Le Burkina Faso, n'échappe pas à cette réalité. Depuis le début des années 2020, le Burkina Faso connaît une reconfiguration profonde de son ordre politique et économique, touchés par des bouleversements qui nourrissent un sentiment d'anxiété au sein des populations et devenue une préoccupation pour les dirigeants. Ce changement intervient dans un contexte marqué par une crise sécuritaire, une remise en cause du modèle néolibéral dominant et la montée en force d'un discours souverainiste porté par les autorités politiques. Dans ce cadre, la nationalisation des entreprises stratégiques apparaît comme l'un des instruments privilégiés de réaffirmation du rôle de l'État dans l'économie et de redéfinition des rapports entre pouvoir politique, acteurs économiques et société. De façon générale, les

néolibéraux ont une préférence l'ouverture du marché que l'intervention de l'Etat. Ce paradigme, profondément appliqué dans plusieurs pays capitalistes en Occident, qui a influencé les politiques économiques dans les pays africains à l'exemple du Burkina Faso, à travers la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, justifiés par des mesures stabilisation des finances publiques. Pour certains observateurs, la modification des modes d'intervention de l'État dans la société, l'économie et la bureaucratie se traduit par une perte de légitimité, de souveraineté et d'autorité et par une dégradation franche de ses statuts et fonctions. Au plan économique, en particulier, l'État aurait perdu de manière définitive son rôle dirigeant et la maîtrise de ses principaux instruments, à savoir la planification et l'aménagement du territoire (Diouf, 1999, p. 16).

Notre recherche s'inscrit dans une approche néo-institutionnelle, qui nous permettra d'analyser la nationalisation des entreprises au Burkina Faso. D'abord, « la nationalisation est une modalité juridique d'acquisition de la propriété exercée par et pour l'État en vertu de laquelle une entreprise passe de la propriété privée à la propriété publique. Elle a pour caractéristique de s'opposer à d'autres modes d'acquisition (forcée ou amiable) de la propriété d'entreprises. Mais surtout, elle se distingue d'autres formes d'appropriation publique d'entreprises » (Beaud, 2014, p. 7). Les arguments avancés mettent en avant les accusations développementales de formes institutionnelles divergentes. L'existence d'une économie coloniale comme une entité distincte qui repose sur deux éléments : « une conception coloniale mercantiliste (pacte et exclusif coloniaux) grâce à laquelle la métropole s'assure un accès privilégié aux marchés et matières premières en imposant des restrictions draconiennes sur la liberté de la colonie à commercer librement avec d'autres partenaires » (Diouf, 1999, p. 20). Depuis l'accession du Burkina Faso à la souveraineté internationale, les ressources naturelles sont restées de fait une priorité de la France. Dans la même dynamique, la mondialisation libérale devient ainsi le prolongement logique de l'exploitation coloniale (Robert, 2021), à laquelle il est difficile pour le Burkina Faso de se soustraire de cette influence extérieure. La mainmise de certains privilèges étatiques par les institutions internationales ont entraîné l'État burkinabè dans un déclin. Au Burkina Faso, les dispositifs publics nés des conceptions (...) après l'indépendance, destinés à prendre en charge une véritable protection sociale et à assurer le plein-emploi, sont certainement mis en difficulté avec la rigueur budgétaire (Hibou 2006, p. 13). Pour les tenants de la libéralisation, les entreprises d'État sont toujours excessives en crédit tandis que leur apport dans l'économie diminue progressivement chaque année. L'argumentation favorable à la privatisation est présentée comme une solution de diminuer les dépenses publiques au Burkina Faso car « la majorité des entreprises publiques économiques entrent dans une phase de déstructuration totale marquée par un désinvestissement continu, un découvert bancaire énorme et un désengagement de l'État propriétaire » (Abderrezak, 2003, p. 98). On constate dans tous les pays la montée des acteurs privés, mais, plus encore, des discours et des interprétations valorisant le « privé », le « marché », la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation économique et financière et le désengagement de l'État (Hibou, 1999, p. 13). Cette montée en puissance de la privatisation, exige des réformes dans le code minier au Burkina Faso afin d'attirer les investissements étrangers. En tant que « propriétaire de l'essentiel des entreprises industrielles et des services ainsi que du foncier agricole, l'État est acculé par les mécanismes de l'ajustement structurel, mais aussi par les engagements pris auprès des institutions financières internationales à se délester d'un secteur public omniprésent dans toutes les sphères de l'activité économique » (Abderrezak, 2003, p. 99). Les théories de la privatisation s'inscrivent dans les champs de l'économie de la propriété

et l'économie publique, qui considèrent l'entreprise comme le moteur du changement économique et social, des politiques de redistribution ou de soutien à la croissance (Tahar, 2011, p. 136). Les pays comme la Chine critiquent et présentent les limites du libéralisme économique et revendiquent le retour de l'État dans le domaine économique. Plusieurs pays en Afrique y compris le Burkina Faso adhèrent à cette vision. La faiblesse et la précarité de la régulation qui ont caractérisé l'expérience des privatisations [burkinabè] les dénommés « défauts » ou « problèmes de conception » normatifs qui se sont manifestés dans le domaine des services privatisés se sont avérées pleinement fonctionnelles aux intérêts des grands conglomérats locaux et étrangers (Azpiazu, et Schorr, 2006, p. 53). Au Burkina Faso, le gouvernement dans la même dynamique de pensée de Hamamda Mohamed Tahar (2011, p.134) qui souligne que : « l'efficacité économique ne peut être obtenue que si l'État abandonne sa fonction de production, donc ses droits de propriété sur l'entreprise publique, au profit d'acteurs privés ». Les discours des pouvoirs publics et une partie de la société civile invoquent de plus en plus de : « la fin du néolibéralisme », « l'échec du marché », « la fin de la main invisible », « la faillite de l'ordre marchand » : autant de titres et de slogans qui ont fleuri lors de la crise, exprimant une défiance sans précédent vis-à-vis du consensus néolibéral et de la contre-révolution classique qui a dominé le champ de la réflexion économique » (Ben Hammouda *et al.*, 2010).

Dans cette dynamique, l'État cherche à reprendre le contrôle des entreprises à travers la nationalisation. Ainsi, dans quelle mesure la nationalisation des entreprises stratégiques au Burkina Faso représente-t-elle un mécanisme de reconquête de la souveraineté économique et politique, et comment ce changement reconfigure-t-il à la fois les relations de pouvoir entre l'État et les acteurs économiques ainsi que les perceptions sociales et les espoirs des populations en matière de gouvernance et de développement ? A travers ses analyses sur la « Nationalisations et privatisations d'entreprises », Bertrand Blancheton (2020) souligne que « plusieurs facteurs peuvent motiver une nationalisation. Elle peut sanctionner une conduite de l'entreprise jugée contraire aux intérêts nationaux ». Dans le contexte burkinabè, la nationalisation des entreprises est une manifestation politique, qui révèle des dynamiques actuelles de l'État au regard de l'influence des institutions sur la persistance des inégalités qui perdurent. Le Burkina Faso fait partie des pays en Afrique où les indicateurs humains restent plus bas, malgré la diversité des ressources naturelles et des mains d'œuvre. Dans la quête de la souveraineté économique à travers la nationalisation des entreprises stratégiques, les programmes de démantèlement et de privatisation d'institutions étatiques sont accusés de créer soit des anomalies nuisibles à la croissance, soit des intérêts profitables aux entreprises multinationales. Ces réformes, recentrées sur la remise en cause de l'intervention de l'État burkinabè dans l'économie ont donné des résultats très décevants. Dans la dynamique de la nationalisation des entreprises et des industries au Burkina Faso sous le régime militaire, « le débat sur le rôle de l'État est aujourd'hui au cœur des réflexions politique et économique avec, d'un côté, les « colbertistes », partisans d'un État-stratège appuyé par une administration efficace, renforcé par un protectionnisme économique ; de l'autre, les libéraux, qui demandent aux marchés d'être les seuls juges de l'orientation économique et industrielle d'un pays » (Niamien N'Goran, 2013, p. 32).

Dans le cadre de cette réflexion, nous avons adopté une approche méthodologique mixte, qui combine la recherche documentaire et des entretiens individuels. La recherche documentaire s'est appuyée sur l'analyse des textes juridiques et réglementaires, ainsi que des documents de politique publique, des publications scientifiques relatives aux nationalisations

des entreprises. Corrélativement, des entretiens individuels ont été conduits auprès d'acteurs étatiques et d'opérateurs économiques, pour prendre en compte leurs perceptions, leurs analyses et leurs attentes vis-à-vis du processus de nationalisation des entreprises en cours au Burkina Faso. Cette démarche a pour but de croiser les discours institutionnels et les expériences pratiques, et à mieux appréhender les logiques sous-jacentes à la politique de nationalisation. Sur le plan analytique, l'article est organisé en deux grandes parties. La première partie analyse la nationalisation des entreprises au Burkina Faso entre affirmation de la souveraineté économique et logiques politiques, en mettant en lumière les motivations officielles et les logiques de recomposition de l'État. La deuxième partie étudie les réceptions sociales de la politique de nationalisation ainsi que les défis de gouvernance qu'elle soulève.

1. La nationalisation entre souveraineté affichée et rationalités politiques

La nationalisation des entreprises stratégiques au Burkina Faso s'inscrit aussi dans une reconfiguration des rapports de pouvoir au profit de l'Exécutif, mais aussi révèle une tension entre objectifs de développement et rationalités politiques, posant la question de la soutenabilité institutionnelle de l'action publique.

1.1. Les objectifs officiels de la nationalisation

La nationalisation vise à reprendre le contrôle des secteurs stratégiques et à sécuriser les ressources naturelles, affirmant la souveraineté économique de l'État et sa capacité à orienter le développement national.

1.1.1. La reprise du contrôle des secteurs clés de l'économie

La mondialisation économique a fortement modifié les relations entre les États, qui sont entrés en rivalité, sinon en affrontement, avec les nouvelles figures de proue de cette globalisation que sont les entreprises multinationales (EMN). Dans cette guerre économique, ces entités se sont d'ailleurs révélées autant acteurs que cibles, qu'elles agissent pour leur compte propre ou celui des États dont elles sont l'émanation (Dupeyrat, 2020). Dans le contexte du Burkina Faso, ce constat est « révélateur de l'incapacité de l'État à gérer l'ensemble du territoire ou de l'économie, révélateur de la crise de légitimité d'un État de moins en moins capable de s'imposer comme référence » (Hibou, 1999). Dans le contexte burkinabè, « la première justification est tirée de l'idée de souveraineté nationale conçue comme une indépendance politique qui suppose l'indépendance économique » (Beaud, 2014, p.1). Dans la même dynamique, Bertrand Blancheton (2020) souligne que : « La principale motivation est d'ordre politique au sens plein. Elle a trait à un choix de système, de degré d'intervention de l'État dans la vie économique et de croyance en son efficacité. À ce niveau, une motivation stratégique peut s'articuler au sens où les pouvoirs publics peuvent juger le contrôle de telle ou telle activité particulièrement décisive du point de vue de l'avenir du pays ». Dans cette dynamique, la nationalisation en cours au Burkina Faso devient ainsi un instrument de reconquête de la souveraineté économique avec le retour de l'État dans le secteur public économique, jusqu'ici orienté vers les grands services d'intérêt général, particulièrement les hydrocarbures, l'énergie, et d'autres infrastructures économiques.

Cependant, dans un contexte de crise de l'État et le besoin de financer la lutte contre les groupes armés terroristes, les nouveaux dirigeants insistent sur la nécessité de procéder à la nationalisation des entreprises. Comme instrument de défense étatique, la nationalisation portera donc sur les entreprises et même sur des groupes de sociétés. Enfin, dernière difficulté, la nationalisation est le théâtre d'un affrontement entre la propriété privée, que l'État est censé garantir comme tout autre droit subjectif, et la souveraineté de l'État, qui lui permet

d'exproprier les propriétaires pour des raisons de nécessité publique (Beaud, 2014, p.4-5). Cette dynamique marque le retour de l'État stratège dans des secteurs économiques dits stratégiques, particulièrement : les mines, les industries agroalimentaires telles que la Nouvelle Société Sucrière de la Comoé, la Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie, et certaines infrastructures économiques telles que le Centre de Contrôle des Véhicules Automobiles (CCVA). Cette stratégie se déploie autant, progressivement à d'autres secteurs tels que la banque, la construction des routes et des bâtiments, des industries agroalimentaires etc. Dans le domaine de transit, l'État s'y investit pour assurer la transaction des logistiques militaires, et de l'Énergie nucléaire civile pour être confiées aux acteurs du secteur privé. Afin de garantir la sécurité économique des intérêts de la Nation, l'État a non seulement recours à son droit de contrôle des investissements étrangers, mais il intervient également comme actionnaire au sein des entreprises stratégiques. Comme l'a souligné Abdelilah Hamdouch (1989) : « en prenant en main ce vaste chantier, l'État a contribué à sa propre édification. Nationalisant ou créant ses propres entreprises dans des secteurs de base de l'économie (énergie, transports et crédit), alors prioritaires, il naissait ainsi comme entrepreneur à part entière. Mais c'est en aidant parallèlement un secteur privé particulièrement affaibli à se relever qu'il a endossé, ou plutôt vigoureusement réendossé, son habit traditionnel d' « État-protecteur » de l'industrie et du commerce ». À la différence des nationalisations permettant à travers la détention du capital de contrôler l'entreprise, l'actionnariat public dans les entreprises sensibles n'a pas initialement vocation à diriger l'entité, mais principalement à garantir à l'État que cette dernière ne conduit pas d'actions contraires à l'intérêt national (Dupeyrat, 2020). Cette distinction montre nettement dans le cas de la Brasserie du Faso où l'État détient une participation majoritaire à hauteur de 70% contre 30% pour le privé sans recourir à une nationalisation intégrale. Sur ce point précis, la nationalisation se distingue clairement de la prise de participations majoritaires de l'État dans une entreprise privée. Elles ont en commun de faire passer une entreprise du secteur privé vers le secteur public, mais elles sont distinctes en raison de la procédure utilisée (Beaud, 2014, 6). Comme au Burkina Faso, « les nationalisations françaises des années 1940 posent les bases (avec les Plans) d'une économie dite mixte, d'un modèle de capitalisme caractérisé par un fort engagement de l'État dans la sphère marchande » (Blancheton, 2020).

1.1.2. La sécurisation des ressources naturelles

La dépendance du Burkina Faso vis-à-vis des investissements des entreprises privées dans le secteur minier ou agricole a connu non seulement des avantages, mais aussi des conséquences sur le plan économique et social. Un demi-siècle après les indépendances, son économie reste encore très largement fondée sur l'échange de produits bruts contre des marchandises manufacturées. Les revenus de l'exportation constituent encore plus de 80% de matières agricoles et minérales (Metougue Nang, 2011, p. 10). Malgré le retrait de l'État dans plusieurs secteurs et des réformes favorables aux investissements privés, les performances économiques demeurent faibles quant à leur contribution à l'économie nationale. Dans la quête de la souveraineté économique, le gouvernement burkinabè a initié des réformes institutionnelles, qui remettent partiellement en cause les mesures prises depuis les années 1980. Comme l'a fait remarquer Abdelilah Hamdouch, (1989) : « Le temps du règne sans partage de quelques dynasties industrielles et financières a progressivement cédé le pas devant une redistribution importante du pouvoir économique et financier au profit de l'État à travers les vagues successives des nationalisations ». Il se veut « à la fois ouvert aux investissements étrangers, mais intraitable face aux prédatations économiques » (Dupeyrat, 2020). La nécessité d'une meilleure mobilisation des ressources fiscales, le discours sur l'État « développementiste

» et le « nationalisme des ressources » se sont conjugués pour entraîner une adaptation des politiques de soutien au développement du secteur minier, dans un contexte d'appropriation par les États africains (Maréchal, 2013, p. 92). Le développement des États africains étant axé sur l'exploitation de leurs ressources naturelles et du sous-sol, l'on comprend aisément l'importance accordée à cette question ; les attentes qu'elle suscite au sein des populations, ainsi que la responsabilité qui pèse sur les dirigeants de tenir compte des enjeux liés à cette question dans le développement national (Senou, 2016, p.290). Dans le processus de nationalisation des entreprises en cours au Burkina Faso, le pouvoir militaire engage des réformes posant ainsi de nouvelles conditions d'attribution des permis d'exploration des ressources minières. Ces réformes décrivent la tendance d'un gouvernement à renforcer le contrôle exercé sur les ressources naturelles situées sur son territoire. Cette logique s'étend également au secteur agricole, où diverses taxes et restrictions aux échanges visent à inciter la transformation locale des matières premières afin de pouvoir capter une part plus importante de la valeur ajoutée. En ce sens, « l'ambition de reconstruire un appareil productif autonome passe par une réorganisation de l'offre afin de surmonter la fragmentation et la désarticulation issue du processus chaotique de privatisation des années 1990. La constitution de conglomerats intégrés, l'orientation de l'activité à partir de grands projets nationaux et la mobilisation du secteur financier public sont les trois modalités privilégiées de cette réorganisation » (Durand, et Petrovski, 2008, p. 27). L'importance du choix des secteurs auxquels donner la priorité appelle en effet un rôle proactif de la part de l'État, alors que le libre-échange implique de laisser les acteurs économiques libres de choisir les secteurs dans lesquels ils veulent investir (Pons-Vignon, 2022, p. 80). Cette politique de contrôle économique, qui n'est pas sans rappeler la notion de « patriotisme économique », peut s'inscrire dans la perspective plus large du développement industriel national, comme au Brésil, en Inde ou encore en Afrique du Sud, ces pays cherchant à capter une part plus importante de la valeur ajoutée en transformant leurs matières premières (Maréchal, 2013, p. 89).

1.2. La restructuration des relations de pouvoir

La nationalisation a permis la redéfinition des relations entre l'État et le secteur privé avec une centralisation du pouvoir décisionnel et un renforcement du rôle de l'État en tant qu'acteur stratégique et régulateur de l'économie.

1.2.1. La redéfinition des relations État-secteur privé

Bien qu'ayant été tenté à maintes reprises, le « voyage au bout de l'État » s'est souvent avéré n'être qu'une sorte de « tourisme régional », certes instructif, mais néanmoins dérisoire au regard de l'immensité restant à visiter. C'est que, dans ses rapports à l'économie au sein des formes prévalentes du capitalisme moderne, l'État est une réalité dont l'omniprésence n'a d'égale que la difficulté à la saisir dans ses multiples dimensions (Hamdouch, 1989). Le processus de nationalisation entrepris au Burkina Faso invite de ce fait les acteurs économiques, habitués aux jeux classiques de la mondialisation, à prendre en compte une transmutation majeure que s'opère au niveau de l'État qui s'invite désormais autour de la table des négociations (Dupeyrat, 2020) au lieu d'être uniquement un acteur de régulateur. Par ailleurs, « à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les esprits avaient retenu une leçon. L'État, détenteur du monopole de la contrainte légitime, pouvait et se devait d'intervenir dans les mécanismes économiques pour améliorer le sort quotidien des citoyens. La conception qui dominait chez les économistes en faisait un acteur monolithique paré de toutes les qualités : omniscient, clairvoyant, impartial, bienveillant et tout-puissant. Il paraissait en mesure de

corriger l'imperfection des marchés » (Bienaymé, 2006). Si ces classifications sont heuristiques, elles restent toutefois relatives et peinent à rendre compte de la difficulté des formes actuelles de l'action publique. Cette redéfinition du rôle de l'État s'inscrit dans une situation où le tissu économique africain est fragile et son développement formel pâtit notamment d'un environnement des affaires parmi les moins favorables de la planète (Baraton *et al.*, 2021).

Dans ce contexte, l'intervention de l'État est capitale si elle permet d'assainir le secteur économique tout en impliquant le secteur privé dans les prises de décisions. C'est dans cette vision que la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu sa seizième rencontre ordinaire à Lomé le 6 juin 2012. Au cours de cette rencontre, la Conférence a instruit les instances de l'UEMOA, notamment la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Commission de l'UEMOA, d'« instaurer une nouvelle forme de gouvernance axée sur le Partenariat Public Privé (PPP) et sur des réformes structurantes destinées à l'amélioration du financement des économies de l'Union » (Dabiré, 2019). Cependant, ce rôle de l'État ne peut être restreint simplement à l'accompagnement. Non seulement son rôle est déterminant dans la mise en œuvre des politiques publiques de développement économique et social mais, de son soutien substantiel et de celui des partenaires privés (Sene, 2016). Il peut s'inviter à la table des négociations, non plus par le contrôle de l'investissement étranger, mais en devenant un actionnaire au même titre que le détenteur initial de l'entreprise ou du nouveau cessionnaire, acquéreur de l'entreprise cible. Il dispose plusieurs instruments à sa disposition, soit des véhicules d'investissement public ou soit des prérogatives exorbitantes du droit commun des actions (Dupeyrat, 2020).

Cette capacité d'intervention de l'État, soulève néanmoins des critiques, d'une part, l'accent a été mis sur les échecs des programmes étatiques, qui ont masqué les réussites. D'autre part, des enchaînements pervers se sont mis en place qui font que l'État finance l'investissement énorme nécessaire à l'innovation, mais que ce sont les firmes qui en engrangent les bénéfices (Dumez, 2021, p.62). Pourtant en dépit du libéralisme radical dans lequel il se reconnaissait, le président Wade ne s'était paradoxalement pas interdit d'instituer dans les faits une politique d'intervention massive de l'État dans l'économie en y injectant des investissements immenses. Il a ainsi engagé des réformes structurelles pour assurer un environnement favorable aux investissements (Sene, 2016, p.7). Au Burkina Faso, cette dynamique s'est traduite par un appel clair fait au secteur privé à investir dans le cadre de la politique d'industrialisation nationale du Gouvernement. À travers l'actionnariat public, [le Burkina Faso] s'est donc doté d'instruments d'investissement public pour protéger sa souveraineté économique (Dupeyrat, 2020). Dans le contexte burkinabè, la nationalisation modifie profondément les rapports entre l'État et les opérateurs économique. Elle a introduit un rapport de force inégal où l'État se défend en tant qu'acteur indispensable et incontournable qui sait imposer ses priorités économiques. Ce qui peut engendrer une méfiance vis-à-vis de l'État.

1.2.2. La centralisation décisionnelle et affirmation de l'État stratège

L'État stratège est apparue avec l'avènement de l'État providence, qui a marqué une profonde inflexion de la conception du rôle de l'État : jusqu'alors voué au respect des grands équilibres, celui-ci se voit confier la responsabilité du développement économique et social ; cette responsabilité implique l'adoption d'une démarche pro-active, illustrée par la construction de « politiques », visant à atteindre certains objectifs (Chevallier, 2020). Avec

l'accession de la Haute Volta, l'actuel Burkina Faso à la souveraineté internationale, « s'est développée une culture économique de l'interventionnisme de l'État. Il est apparu comme le seul agent économique capable de créer ou de gérer "dans l'intérêt national" les maillons industriels et commerciaux du tissu économique » (Metougue Nang, 2011, p. 12) et plus tard cette intervention fut remise en cause par le libéralisme qui présente ses limites dans le développement économique de nos États africains particulièrement le Burkina Faso. Dans le cadre du processus de la nationalisation en cours, le Gouvernement burkinabè s'inscrit désormais dans une recomposition de l'État avec pour mission d'assurer la promotion de l'économie nationale, par le développement d'une stratégie macro-économique offensive, visant à attirer et à maintenir les emplois et les richesses : son rôle est de créer les conditions d'une croissance équilibrée, de se faire l'avocat des intérêts nationaux, d'accompagner les entreprises dans la compétition mondiale (Chevallier, 2020).

Plutôt que de se substituer au marché, les politiques de concurrence encouragent les acteurs économiques à accroître la lutte qu'ils se livrent dans l'arène marchande. Pour cela, l'État cherche à donner aux opérateurs une taille optimale et interdit certains comportements, considérés comme abusifs et nuisant à l'efficacité générale du marché (Billows et Viallet-Thévenin, 2016). L'effondrement du prix des matières premières, dont le continent regorge, conjugué à la baisse de la demande des pays développés en métaux et minerais provoquent une chute brutale des exportations (Metougue Nang, 2011, p. 10). Sur la base de toutes ces informations, la nationalisation permet non seulement à l'Exécutif de prendre le contrôle des décisions liées à la gestion des ressources stratégiques. Au Burkina Faso, « l'intervention développementaliste de l'État ne s'oppose pas au capitalisme mais vise à exercer une forte contrainte sur la rationalité marchande afin de satisfaire aux impératifs de l'industrialisation : investissements massifs et croissance prioritaire de certains secteurs » (Durand et Petrovski, 2008, p. 30). Les autorités politiques sont à l'œuvre, révisent les cadres de pensée avec vivacité, comme dans les arts. Si le potentiel est là, le point de blocage demeure toujours le même, à savoir un déficit chronique de capacités pour réaliser les projets convenablement et disposer d'infrastructures suffisantes (Tannery, 2019). Dans un contexte similaire, l'Argentine des années 1990, au milieu d'une grande crise économique et sociale, marquée par l'hyperinflation et l'instabilité économique, favorisa les conditions pour que le Président Carlos Menem devienne le symbole d'hyper-présidentialisme. En invoquant des situations d'urgence économique, ce dernier arriva à effectuer des réformes structurelles radicales, sur la base d'une législation d'exception issue de l'exécutif et ainsi gouverner de manière quasi unilatérale durant les 10 ans de sa présidence (Kopsidi, 2015, p. 824). Les documents constitutionnels enregistrent l'existence du conflit frontal entre la garantie de la propriété individuelle et la faculté qu'a l'État d'exproprier les biens privés sur le fondement de l'intérêt public (Beaud, 2014, p. 3). Bien que la majorité des constitutions contemporaines prévoie la possibilité pour le pouvoir législatif de déléguer à l'exécutif certaines de ses compétences sous des conditions, matérielles et temporelles précises, cette possibilité trouve son point culminant en période d'urgence, de sorte qu'il ne serait pas excessif de parler parfois, d'une vraie usurpation des pouvoirs (Kopsidi, 2015, p. 825). Néanmoins, cette concentration du pouvoir décisionnel peut être une opportunité pour modifier la nature même de l'État burkinabè, en consolidant sa dimension entrepreneuriale et stratégique. Le pouvoir Exécutif peut ne pas se contenter de la définition des règles du jeu économique, mais évolue comme un acteur à part entière de la production et de l'accumulation de richesses. Si cette mutation peut consolider la capacité de l'État à conduire le développement tout en corrigeant les défaillances du marché,

elle peut provoquer un bouleversement des rôles entre État régulateur et d'être de l'actionnariat qui est la création de valeur économique et se distingue de ses missions de puissance publique en matière de stratégie et de régulation des activités économiques (régulation au sens le plus général incluant la réglementation) (Delion, 2007). Ce bouleversement amplifie les menaces de conflits d'intérêts entre les entreprises privées et l'État.

2. L'adhésion citoyenne et défis de gouvernance

La nationalisation, perçue comme un symbole de souveraineté économique bénéficiera d'une adhésion populaire en même temps qui posa des défis de gouvernance.

2.1. Le soutien populaire et construction d'un consensus national

La nationalisation suscite adhésion sociale grâce à un discours nationaliste et se présente comme un symbole de rupture avec l'ordre économique néolibéral et la dépendance aux acteurs étrangers.

2.1.1. Le discours nationaliste et adhésion sociale

La vision la plus répandue reste celle d'États aux commandes de l'économie mondiale. Or n'est-ce pas leur soumission à la volonté des marchés qui se joue dans la crise des dettes publiques ? L'histoire offre ici un étonnant retour de bâton. Dans les années 1980, c'étaient les pays occidentaux qui, pour obtenir le remboursement de leurs banques, donnaient pour mission au Fonds monétaire international (FMI) de forcer les pays en développement à sacrifier leurs services publics et à privatiser tout ce qui pouvait l'être... (Merckaert, 2011, p.62). Depuis l'avènement du pouvoir militaire, le Burkina Faso, entre dans une ère « marquée par un discours économique aux accents nationalistes légitimant l'intervention de l'État. « Nouvel étatisme », « capitalisme d'État » (Durand, et Petrovski, 2008, p. 25). Au cœur de ce discours se trouve la souveraineté économique soutenu par les populations. Quant aux organisations syndicales qui, disposent rarement des ressources pour discuter finement des décisions organisationnelles et stratégiques, et acceptent également certaines décisions en échange du maintien d'un statut d'emploi spécifique ou d'avantages sociaux (Coutant *et al.*, 2020, p. 358). D'une manière générale, ce processus de nationalisation est perçu par une grande majorité des populations comme une rupture avec la domination occidentale, qui a formaté et promu cet ordre économique (Robert, 2021). La désignation de menaces extérieures participe au renforcement de cette adhésion populaire, qui inscrit ce processus de nationalisation dans une cohérence de survie collective. A titre comparatif, « le parallèle avec les expériences développementalistes des pays asiatiques après la Seconde Guerre mondiale est saisissant. Au Japon, en Corée du Sud ou à Taïwan, les élites ont simultanément joué la carte nationaliste et appliqué une politique industrielle stratégique pour combler le retard de manière accélérée » (Durand, et Petrovski, 2008, p. 30). Comme l'ont montré les militants anti-globalisation, ce qui dans le système économique mondial semble irréprochable aux yeux des plus riches et des plus forts peut apparaître aux plus pauvres comme une atteinte à leur identité, à leurs valeurs, à leur bien-être, voire même à leur existence (Bailes *et al.*, 2006, p. 120). Ensuite, elle apparaît également comme étant une réponse aux critiques sociales destinées aux entreprises minières, imputées de déplacements des populations de leur site, de priver des milliers de creuseurs de leur principale source de revenus, de recourir à des formes de travail précaire (Rubbers, 2013, p. 7). Enfin, « les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration du niveau de vie de la population peuvent aussi faire partie du discours politique » (Durand, et Petrovski, 2008, p. 33). Alors, « la légitimité du nouveau régime repose dorénavant sur la redistribution des richesses et donc l'amélioration des conditions de vie » (Martinez, 2012, p. 26).

Sans doute, la souveraineté est-elle depuis longtemps considérée comme l'attribut et le signe distinctif de l'État en tant que forme d'organisation politique : elle implique que celui-ci détient une puissance suprême de domination (Chevallier, 2025). Si l'on envisage la nationalisation en termes d'autodétermination économique, c'est parce que la manifestation la plus visible aujourd'hui de la puissance d'un État est autant la puissance économique que la puissance militaire. La nationalisation comme manifestation de l'indépendance économique illustre la « politisation » des questions économiques (Beaud, 2014, p. 9). Dans la même dynamique, le régime militaire au Burkina Faso, montre sa détermination dans la quête de la souveraineté économique en se servant de la nationalisation comme un levier du développement économique. Qu'il s'agisse de la politique de protection des industries naissantes ou de la politique de promotion ou de défense des champions nationaux, c'est au nom du caractère stratégique de ces industries ou de ces champions que se justifie la politique industrielle de soutien (Guillou, 2023). La fonction de l'État étant d'abord de garantir le bon fonctionnement du marché ; la nécessité pour l'État de recourir à l'emprunt pour accomplir ses missions attestait par ailleurs des limites de la souveraineté, même adossée au privilège monétaire. Le dirigisme qui a prévalu à la faveur de l'avènement de l'État-providence avait cependant remis en cause cette vulgate libérale, en plaçant l'économie, dans une large mesure, sous l'emprise de l'État, l'ordre public économique acquérant de ce fait une nouvelle dimension (Chevallier, 2025).

Les autorités burkinabè se maintiennent ainsi sur un discours assurant que l'exploitation des ressources du pays doit prioritairement aux populations et à l'État, de préférence qu'à des intérêts étrangers à travers des entreprises multinationales installées au Burkina Faso. Les réformes institutionnelles initiées par l'État dépendent en partie de la capacité du Gouvernement « à convaincre les différents publics concernés de l'effectivité et de la légitimité des réformes » (Coutant, Finez, et Viallet-Thévenin, 2020, p. 344). Dans cette vision, le contrôle ou encore la maîtrise des ressources financières se présentent « comme une condition indispensable au développement » (Maréchal, 2013, p. 90). Comme le souligne Dominique Sene (2016, p. 3) : « l'honneur et le mérite reviennent en effet à ces penseurs classiques et modernes d'être les premiers à poser les jalons, en préconisant des approches rationalistes, résolument optimistes de l'État dans lesquelles celui-ci apparaît comme la seule autorité souveraine capable d'assurer la liberté, la sécurité et l'épanouissement du peuple ». Pour sa part, Béatrice Hibou (2006, p. 10) estime que : « ce n'est pas la nature autoritaire d'un pouvoir central qui voudrait tout surveiller pour favoriser et punir », mais il s'agit d'occuper la place qui lui revient de droit.

2.1.2. La nationalisation comme symbole de rupture

La soumission forcée aux règles de la mondialisation, l'échec des politiques d'ajustement structurel et la dégradation des indicateurs économiques et sociaux font surgir des interrogations fondamentales sur la modernité africaine mais aussi sur un passé mal digéré entre les séquelles de la colonisation et les espoirs souvent déçus des indépendances. Un véritable gouffre s'ouvre devant la conscience : qui est responsable ? (Robert, 2021). Pour répondre à cette interrogation, sur les trajectoires du développement économique postcoloniale, les analyses néo-institutionnalistes « interprètent ce résultat comme une preuve de l'impact des stratégies de colonisation sur les sentiers de développement économique des pays colonisés. Les choix de stratégies de colonisation font partie des conditions initiales dont souffrent encore aujourd'hui les pays colonisés » (Zouache, 2014, p. 135). Dans le prolongement de la domination coloniale, « le libéralisme mondialisé dicte, administre et

sanctionne : plans d'ajustement structurels, « conditionnalités » de l'aide, règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), accords de partenariat économique, etc. Le sort réservé à l'Afrique subsaharienne reflète donc avant tout l'image de l'Occident qui a formaté et promu cet ordre économique » (Robert, 2021). Ces dispositifs institutionnels et juridiques ont influencé l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en Afrique, particulièrement au Burkina Faso, en limitant les marges de manœuvre de l'État.

Au Burkina Faso, la création massive d'entreprises étrangères dans les secteurs miniers se justifie par l'abondance des ressources minières et d'autres ressources naturelles. Cependant, cette présence massive des entreprises n'a pas permis d'améliorer les conditions de vie des populations locales, comme en confirment la persistance de la misère, persiste au niveau local dans un contexte de crise de l'État. Certains investisseurs se concentrent souvent dans des enclaves sécurisées, qu'ils recourent à une technologie de pointe et qu'ils jouissent de conditions fiscales favorables (Rubbers, 2013, p. 7). La complexité croissante des structures économiques, le génie créatif des financiers, conjugué à l'habileté diabolique avec laquelle les juristes d'affaires exploitent les innombrables possibilités offertes par les lois et les réglementations dans les différentes contrées du monde... dressent un écran de fumée dont le rôle est de « défendre et préserver les intérêts du groupe » (Hamdouch, 1989), généralement au préjudice de l'État qui les accueillent. Dans ce contexte, la nationalisation est présentée par le Gouvernement burkinabè comme étant non seulement un symbolique fort du retour de l'État dans les domaines clés de l'économie, mais aussi la rupture avec l'ordre économique imposée par les institutions internationales.

Comme le souligne Georgi Derluguian (2016), il y a des raisons évidentes de revenir sur ce qu'étaient les États communistes dans un livre centré sur la possible disparition du marché capitaliste. Dans le même ordre d'idée, Edgard Pisani (1988), estime qu'il ne s'agit pas essentiellement d'apporter de l'extérieur des remèdes à une crise, mais de fonder une dynamique de développement qui puise sa force dans l'Afrique elle-même. Selon, Emmanuel Niamien N'Goran (2013, p.33) : « l'agenda du monde est désormais fixé par l'économie. Mais il ne peut être question, pour les États, de désertir le terrain de l'économie, dès l'instant qu'ils doivent disposer des moyens qui leur permettront d'accomplir leurs fonctions régaliennes. Enrichir l'État uniquement par l'impôt sans que l'État ne s'interroge sur les réalités économiques est une erreur ». Des chercheurs comme Olivier Beaud (2014, p. 11) : « considère que la souveraineté se manifeste notamment par le libre choix du système économique et social. Le droit d'autodétermination économique est une forme décisive du droit d'autodétermination politique car il tranche la question : socialisme ou capitalisme ? ».

2.2. Les enjeux de gouvernance de la nationalisation et les menaces structurelles

Les enjeux de gouvernance de la nationalisation en cours au Burkina Faso reposent sur la modernisation de l'administration publique. Cette gouvernance de la politique de nationalisation demeure exposée à des menaces structurelles autour de la captation des rentes ressources financières en même temps, questionnent la soutenabilité institutionnelle de l'action publique.

2.2.1. La modernisation de l'administration : entre exigences de transparence et impératifs d'efficacité

Nombreux sont les analystes qui soulignent que même si les structures administratives existent et sont établies de manière formelle, ce n'est pas pour autant que leurs modes de fonctionnement sont stables et efficaces (Tannery, 2019, p. 193). Dans un monde en pleine mutation, la politique de modernisation administrative doit sans cesse se réinventer pour

pouvoir adapter les administrations publiques aux nouveaux enjeux des sociétés (Diarra, 2014). Les nouvelles tendances dans les théories des organisations ont montré que dans le secteur public, comme dans le secteur privé, l'innovation est devenue une piste privilégiée de solution aux différents problèmes et un atout pour assurer la survie dans un environnement rude, caractérisé par des exigences et des mutations permanentes (Mohammed Azizi, et Hemissi, 2020, p. 46). En effet, dans le contexte de la nationalisation des entreprises, l'État burkinabè a engagé des réformes dans la dynamique de la modernisation administrative en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration et, ainsi, l'efficacité de l'action administrative et la qualité de la gestion publique. Il s'agit de répondre aux critiques récurrentes sur l'inefficacité supposée des rouages administratifs, les lenteurs de l'administration et son coût (Delamarre, 2022). Et ainsi, la satisfaction du citoyen en passant par un gouvernement moderne basé sur la numérisation, est devenue un indicateur de développement permettant le pays de se positionner sur la scène internationale et faire face à la concurrence (Mohammed Azizi, et Hemissi, 2020, p. 48).

L'administration moderne n'est pas seulement un instrument de la puissance publique, elle doit être aussi et surtout au service du public ; autrement dit elle doit améliorer la fourniture des prestations de service public aux usagers selon des règles d'efficacité, d'efficience et de transparence (Benabderrahmane, 2021, p. 34). Le référentiel de la nouvelle gestion publique s'appuie sur des valeurs d'efficacité et de performance du secteur public, plutôt que sur des valeurs d'éthique ou d'intégrité. Il suggère pourtant l'existence du risque de corruption dans son diagnostic du problème de l'administration publique classique, parce que les agents publics et les élus sont des homo œconomicus rationnels aux motivations égoïstes (Wickberg, 2020, p. 667). Lutter contre la corruption est un impératif catégorique que nul ne remet plus en question. Cependant, des paroles aux actes, le chemin est long et semé d'embûches (Cutajar, 2024). Elle s'est institutionnalisée comme des règles informelles des comportements des acteurs économiques et politiques (Zagaïnova, 2008) au détriment des principes de la transparence auxquels, il est difficile de s'attaquer. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : « la transparence sur les activités et les objectifs des entreprises publiques est essentielle pour assurer un suivi de leurs résultats et maximiser leurs contributions sur le plan économique et social » (OCDE, 2019). Par ailleurs, « un système juridique doté d'institutions accessibles et efficaces est essentiel pour protéger les investissements, les contrats et d'autres interactions commerciales, pour protéger les droits des travailleurs et renforcer la société civile locale » (Dionne-Proulx, et Larochelle, 2010, p. 45).

Placée sous le signe de l'amélioration des rapports entre l'administration et les citoyens, la transparence confère un nouveau fondement démocratique au fonctionnement de l'administration. Elle renforce la confiance des citoyens dans les institutions (Marchand, 2014, p. 688). Dans le cas contraire, elle peut compromettre les objectifs affichés et fragiliser la crédibilité de l'État. Or, la pertinence de la politique de nationalisation doit être fondée sur la capacité du gouvernement à prouver que le retour de l'État dans le secteur de l'économie s'opère non seulement par une amélioration des conditions de vie des populations, mais également par une utilisation juste des ressources nationales. Notamment, une réflexion s'impose afin qu'une nouvelle gouvernance puisse, par exemple, associer davantage les salariés à la bonne marche de l'entreprise par une réelle participation au capital ainsi qu'aux décisions majeures de gestion de l'entreprise et la recherche de consensus, tout en reconnaissant les droits et la protection de tous les travailleurs (Dionne-Proulx, et Larochelle, 2010, p. 47). On sait, par exemple, que l'actionnariat salarié est un gage de défense de

l'intégrité de l'entreprise et que la préférence nationale joue chez les investisseurs en action même s'il est de leur intérêt de diversifier leurs portefeuilles (Albouy, 2019). Par ailleurs, les moyens de renforcer significativement les corps intermédiaires (médias, syndicats, associations, etc.) et de favoriser une véritable participation politique de la population restent encore à trouver (Razafindrakoto, Roubaud, et Wantchékon, 2006, p. 22). Si « les initiatives basées sur la performance qui visent à remédier aux défaillances de la prestation de service suscitent beaucoup d'enthousiasme, mais les frontières conceptuelles sont souvent vagues et les preuves empiriques de leur efficacité sont mitigées » (Brinkerhoff, et Wetterberg, 2013 p. 464), leur efficacité demeure incertaine en l'absence de participation des citoyens au niveau de la prise de décision dans le domaine de la prestation de services (Tshandu, 2005). Il est important de souligner que : « le développement de la participation et de l'intéressement permet d'impliquer à leur tour le reste des salariés derrière l'objectif de maximisation des profits. La dynamique peut être vertueuse, mais aussi amener ces salariés à accepter des sacrifices salariaux ou des cadences intenable » (Merckaert, 2011, p. 70).

2.2.2. Les menaces de captation politique et la soutenabilité institutionnelle de l'action publique

Au Burkina Faso, si la nationalisation des entreprises dites stratégiques est considérée comme étant un levier de la réaffirmation de l'autorité de l'État dans le secteur économique, elle n'est pas sans conséquence politiques et institutionnels. Parmi celles-ci, la captation des ressources, des fonctions et des décisions économiques par des acteurs politico-administratifs, au détriment de l'intérêt général et des principes de transparence dans la gouvernance. Le rôle que jouent dans l'action publique d'autres acteurs, aux contours plus flous, dont la caractéristique principale est d'être situés entre le public et le privé (Hassenteufel, 2011). Derrière les acteurs administratifs, nous pouvons apercevoir « des réseaux de pouvoir occultes, des liens sociaux discrets, voire des affinités personnelles » (Rouban, 2007), de même « les groupes d'intérêt, qualifiés parfois de groupes de pressions ou de lobbies, s'entendent, au sens large, comme tout groupe organisé tendant à influencer les choix politiques et les pouvoirs publics » (Lefebvre, 2017). Parmi ces groupes d'intérêt, nous avons les opérateurs économiques, les organisations religieuses et les mouvements de soutien du régime qui ont une grande influence sur les décisions politique en matière économique. Michel Offerlé (2020) pense qu'« en admettant la légitimité de ces groupes, les premiers pluralistes placent l'ensemble des groupes sur le même plan, tous ayant les mêmes chances de se construire, de s'institutionnaliser et de prospérer. Avec des différences selon les auteurs, les groupes ont un égal accès au pouvoir politique et peuvent espérer y faire triompher temporairement leurs demandes ». Le recours au concept de néo-patrimonialisme permet de rendre compte de la persistance d'une confusion entre sphère privée et sphère publique (Daloz, 2006), caractérisant les États postcoloniaux. Les nationalisations consécutives aux indépendances, a donné lieu dans de nombreux cas à une « économie de pillage » par laquelle des dirigeants politiques ont capté pour leur compte personnel les ressources liées à divers marchés et utilisé des entreprises comme couverture d'activités illicites (Renouard, 2007). Elles ont satisfait de nouvelles élites redevables au régime (Martinez, 2012, 28). Dans certains cas, elle peut servir à récompenser des personnes proches des autorités et même à soutenir financièrement des soutiens du régime. Cela amène Michel Cahen (2010) à penser que « l'État néo-patrimonial est une façade par rapport à ce qu'il prétend être, mais il n'est pas qu'une façade, puisque les positions d'autorité qui y correspondent permettent d'extraire et de distribuer des ressources ».

Dans cette dynamique de l'État post-colonial, les nominations, les affectations, les promotions, les mises au placard suivent ainsi assez systématiquement des logiques de réseau, de protection individualisée et de redistribution qui n'ont que fort peu à voir avec des profils de poste dûment définis ou des critères de compétence (Olivier de Sardan, 2004, p.143). Ceux qui travaillent pour l'État, qu'ils soient civils ou militaires, plus ou moins haut placés, considèrent leur fonction comme une possession plutôt que comme un emploi (Hout, 2013, p. 83). Cette dynamique semble paradoxale au regard de la loi votée sous le régime militaire, interdisant la politisation de l'administration publique burkinabè. En pratique, cette présence militaire dans les postes stratégiques au sein de l'administration publique, reproduit, les dérives de la gouvernance politique qu'ils dénonçaient. Comme l'a souligné Céline Thiriot (2008, p. 15), « les logiques politiques à l'œuvre dans les régimes post-transition, encore très largement néo-patrimoniales ». Les procédures de désignation et de nomination des gouvernants, la déficience des conseils d'administration autonomes et la déficience de mécanismes de reddition des comptes protègent ainsi une gestion despotique, favorable aux détournements et de la mauvaise gestion de l'entreprise. Les facteurs politico économiques associés aux intérêts matériels et aux positions de pouvoir des groupes sociaux sont profondément enracinés dans l'ordre social, et par voie de conséquence, moins susceptibles de changer. Les institutions politiques conçues ici comme des structures durables de comportement et d'organisation du processus politique ont également une forte propension à résister au changement. De ce fait elles ont généralement un impact à long terme sur les processus politiques (Hout, 2013, p. 84-85).

Conclusion

En résumé, cette réflexion nous a permis de comprendre que la nationalisation des entreprises en cours au Burkina Faso se présente comme un instrument central de recomposition du pouvoir d'État et de redéfinition des relations entre autorités publiques, acteurs économiques et société. Elle est soutenue par un discours de souveraineté et de rupture avec le néolibéralisme, aussi par la perception d'une exploitation des ressources nationales par des entreprises privées étrangères. Dans n'importe quelle société capitaliste, ajoutent-ils, l'État doit arbitrer les disputes entre différentes factions du capital et s'assurer que le procès d'accumulation ne déraile pas et ne mette en danger la stabilité du pouvoir (Diouf, 1999, p. 20). Cela dit « si l'économie nationale est sortie meurtrie de la guerre, l'État, lui, en est sorti avec une légitimité toute nouvelle d'État-entrepreneur. L'une avait à se reconstruire quand l'autre, à peine né, avait encore à se construire : en prenant en main ce vaste chantier, l'État a contribué à sa propre édification » (Hamdouch, 1989). Le « dirigisme tempéré, protectionnisme régulé et gestion rigoureuse de la dépense publique, adaptation à la mondialisation, tel est le « colbertisme » qui pourrait être expérimenté Afrique. Ce « colbertisme libéral » est à l'œuvre aujourd'hui au Japon, aux États-Unis, en Inde, en Chine, mais aussi dans le capitalisme commercialo-industriel de type franco-allemand » (Niamien N'Goran, 2013, p. 33). Cependant, l'adhésion populaire de la nationalisation ne doit saurait se substituer aux exigences de gouvernance. Cette dynamique dépend profondément de la capacité de l'État à disposer des instruments concrets de transparence, de performance et de reddition des comptes, ainsi qu'à prévenir les risques de captation politique et d'inefficacité administrative. À défaut, la nationalisation pourrait fragiliser durablement les institutions qu'elle prétend renforcer.

Références bibliographiques

- Abderrezak, A. (2003). Libéralisation économique et privatisations. *Confluences Méditerranée*, 45(2), 95-105. https://shs.cairn.info/article/COME_045_0095.pdf
- Albouy, M. (2019). *Chroniques de finance et de gouvernance d'entreprise* EMS Éditions, 282 pages.
- Azpiazu, D. & Schorr, M. (2006). Le traumatisme des privatisations. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 81(1), 51-57.
- Bailes, A.-J.-K., Holmqvist, C. et Novel, A.-S. (2006). Les Affaires et la sécurité : quel rôle pour le secteur privé ? *Politique étrangère*, (1), 119-130.
- Baraton, P., Fleury, S. et Léon, F. (2021). VI / Entreprises privées et gouvernance publique en Afrique : difficultés et leviers d'action. In : *L'économie africaine* (p. 95-110). La Découverte. <https://shs.cairn.info/economie-africaine-2021--9782348067310-page-95?lang=fr>.
- Beaud, O. (2014). Nationalisations et souveraineté de l'État. *Histoire @ Politique*, 24 (3), 72-87. <https://shs.cairn.info/revue-histoire-politique-2014-3-page-72?lang=fr>
- Ben Hammouda, H., Oulmane, N. et Sadni Jallab, M. (2010). *Crise... Naufrage des économistes ? : Enquête sur une discipline en plein questionnement*. De Boeck Supérieur. 234 pages
- Benabderrahmane, Y. (2021). La modernisation de l'administration publique algérienne à travers l'administration électronique. *Revue africaine de management public*, 1(1), 29-37. <https://droit.cairn.info/revue-africaine-de-management-public-2025-1-page-29?lang=fr>
- Bienaymé, A. (2006). Les grandes questions d'économie contemporaine. Odile Jacob. <https://doi.org/10.3917/oj.biena.2006.01>.
- Billows, S. et Viallet-Thévenin, S. (2016). La fin de l'État stratège ? La concurrence dans les politiques économiques françaises (1945-2015). *Gouvernement et action publique*, 5(4), 9-22.
- Blancheton, B. (2020). *Maxi fiches Sciences économiques*, 4e éd. Dunod. <https://shs.cairn.info/sciences-economiques--9782100805587-page-112?lang=fr>
- Brinkerhoff, D.-W. et Wetterberg, A. (2013). Les réformes de la gestion publique basées sur la performance : Expérience et nouveaux enseignements découlant de l'amélioration des services en Indonésie. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 79(3), 463-490. <https://droit.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2013-3-page-463?lang=fr>
- Cahen, M. (2010). Il n'y a pas d'État néo-patrimonial. Dans D. Darbon. *Le comparatisme à la croisée des chemins : Autour de l'œuvre de Jean-François Médard*. Karthala. 252 pages
- Chevallier, J. (2020). Les configurations de l'État stratège. *Revue française de finances publiques*, 152(4), 27-36. <https://droit.cairn.info/revue-revue-francaise-de-finances-publiques-2020-4-page-27?lang=fr>
- Chevallier, J. (2025). Figures de la souveraineté économique. *Revue du droit public*, Mars (1), 79-86. <https://droit.cairn.info/revue-revue-du-droit-public-2025-1-page-79?lang=fr>
- Dabiré, K.-C. (2019). *Le partenariat public-privé comme alternative au financement des infrastructures publiques performantes : mythe ou réalité ? : Cas des pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)*, EMS Éditions. 216 pages. <https://shs.cairn.info/le-partenariat-public-privé-comme-alternative--9782376872863?lang=fr>
- Daloz, J.-P. (2006). Au-delà de l'État néo-patrimonial. Jean-François Médard et l'approche élitaire. *Revue internationale de politique comparée*, 13(4), 617-623. <https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparée-2006-4-page-617?lang=fr>

- Delamarre, M. (2022). *L'administration et les institutions administratives*. (3e éd.). La Documentation française. 250 pages
- Delion, A.-G. (2007). De l'État tuteur à l'État actionnaire. *Revue française d'administration publique*, 124(4), 537-572. <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2007-4-page-537?lang=fr>
- Derluguian, G. (2016). Ce qu'était le communisme. Dans I. Wallerstein, R. Collins, M. Mann, G. Derluguian, C. Calhoun. *Le capitalisme a-t-il un avenir ?* La Découverte. 336 pages
- Diarra, Z. (2014). Les hauts fonctionnaires et la modernisation administrative en Afrique. Dans J. Froment et M. Mathieu Droit et politique : *La circulation internationale des modèles en question*. Presses universitaires de Grenoble. 488 pages.
- Dionne-Proulx, J. et Laroche, G. (2010). Éthique et gouvernance d'entreprise. *Management & Avenir*, 32(2), 36-53. <https://shs.cairn.info/revue-management-et-avenir-2010-2-page-36?lang=fr>
- Diouf, M. (1999). Privatisations des économies et des États africains Commentaires d'un historien. *Politique africaine*, 73(1), 16-23.
- Dumez, H. (2021). Un retour à l'État entrepreneur ? *Annales des Mines - Gérer & comprendre*, 143(1), 62-63.
- Dupeyrat, P. (2020). *Sécurité économique et souverainetés industrielles*. Presses Universitaires de France. 300 pages
- Durand, C. et Petrovski, M. (2008). Un développementalisme russe ? Les limites du retour de l'État producteur. *Autrepart*, 48(4), 25-43. https://shs.cairn.info/article/AUTR_048_0025?lang=fr&ID_ARTICLE=AUTR_048_0025
- Guillou, S. (2023). *La souveraineté économique à l'épreuve de la mondialisation*. Dunod. 288 pages.
- Hamdouch, A. (1989). *L'État d'influence : Nationalisations et privatisations en France*. CNRS Éditions. 262 pages.
- Hassenteufel, P. (2011). *Sociologie politique : l'action publique*. Armand Colin. 320 pages
- Hibou, B. (1999). La « décharge », nouvel interventionnisme. *Politique africaine*, 73(1), 6-15.
- Hibou, B. (2006). Le libéralisme réformiste, ou comment perpétuer l'étatisme tunisien. *L'Économie politique*, no 32(4), 9-28.
- Hibou, B. (dir.) (1999). *La privatisation des États*. Karthala. 400 pages
- Hout, W. (2013). Néopatrimonialisme et développement : le rôle de pilote des poches d'efficacité. *Revue internationale de politique comparée*. 20(3), 79-96. <https://doi.org/10.3917/ripc.203.0079>.
- Kopsidi, E. (2015). Le renforcement du pouvoir exécutif sous l'effet des crises financières. Les exemples américains, argentin et grec. *Revue française de droit constitutionnel*, 104(4), 823-838. <https://droit.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2015-4-page-823?lang=fr>
- Lefebvre, R. et LEFEBVRE, (2017). *Leçons d'introduction à la Science politique*. (3e éd.). Ellipses. 336 pages. <https://shs.cairn.info/lecons-d-introduction-a-la-science-politique-3e-edition--9782340020986?lang=fr>.
- Marchand, J. (2014). Réflexions sur le principe de transparence. *Revue du droit public*, Mai (3), 677-703.
- Maréchal, L. (2013). Le secteur minier est-il porteur de développement en Afrique ? *Politique étrangère*, Été (2), 85-98. <https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2013-2-page-85?lang=fr>
- Martinez, L. (2012). Libye : les usages mafieux de la rente pétrolière. *Politique africaine*, 125 (1), 23-42.

- Merckaert, J. (2011). Les malgré-nous du capitalisme. *Revue Projet*, 324 - 325(5), 61-71. <https://shs.cairn.info/revue-projet-2011-5?lang=fr>
- Metougue Nang, P. (2011). Réformes économiques et dynamisme des marchés en Afrique subsaharienne. *Marché et organisations*, 14(2), 9-31. <https://shs.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2011-2-page-9?lang=fr>
- Mohammed Azizi, Y. et Hemissi, O. (2020). L'innovation gouvernementale comme moteur de la modernisation de l'administration publique algérienne. *Innovations*, 62(2), 45-73. <https://shs.cairn.info/revue-innovations-2020-2-page-45?lang=fr>
- Niamien N'Goran, E. (2013). Afrique, les trois piliers du développement : l'État, l'entreprise, la société civile. *Géoéconomie*, 65(2), 31-42. <https://shs.cairn.info/revue-geoéconomie-2013-2-page-31?lang=fr>
- Offerlé, M. (2020). « Groupes d'intérêt(s) », In : Fillieule, O., Mathieu, L. et Péchu, C. (dir.) (2020). Dictionnaire des mouvements sociaux : 2e édition mise à jour et augmentée. (2e éd.). Presses de Sciences Po. 624 pages.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2004). État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone Un diagnostic empirique, une perspective historique. *Politique africaine*, 96 (4), 139-162.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), (dir.) (2019). Gouvernance d'entreprise dans la région MENA : Cadre d'action pour la compétitivité et la croissance. Éditions de l'OCDE. <https://shs.cairn.info/gouvernance-d-entreprise-dans-la-region-mena--9789264677920?lang=fr>.
- Pisani, E. (1988). *Pour l'Afrique*. Odile Jacob. 288 pages.
- Pons-Vignon, N. (2022). Anatomie de l'échec de l'État développeur en Afrique du Sud. *Actuel Marx*, 72(2), 78-97.
- Razafindrakoto, M., Roubaud, F. et Wantchékon, L. (2006). Introduction thématique Gouvernance et démocratie en Afrique : la population a son mot à dire. *Afrique contemporaine*, 220(4), 21-31.
- Renouard, C. (2007). *La responsabilité éthique des multinationales : Préface de Louis Schweitzer*. Presses Universitaires de France. 544 pages. <https://shs.cairn.info/la-responsabilite-ethique-des-multinationales--9782130559900?lang=fr>
- Robert, A.-C. (2021). L'Afrique au secours de l'occident. Éditions de l'Atelier. 240 pages.
- Rouban, L. (2007). Les élites politiques et administratives. Dans P. Perrineau et L. Rouban. *La politique en France et en Europe*. Presses de Sciences Po. 456 pages. <https://shs.cairn.info/la-politique-en-france-et-en-europe--9782724610192-page-215?lang=fr>
- Rubbers, B. (2013). Les sociétés africaines face aux investissements miniers. *Politique africaine*, 131(3), 5-25. 250 pages. <https://shs.cairn.info/revue-politique-africaine-2013-3-page-5?lang=fr>
- Sene, D. (2016). Du rôle et de la responsabilité de l'État dans le développement économique et le bien-être social au Sénégal. *Sciences & Actions Sociales*, 5(3), 124-138.
- Senou, J.-I. (2016). La haute trahison liée à la gestion des ressources naturelles et du sous-sol au Niger. *Revue juridique de l'environnement*, 41(2), 286-305. <https://droit.cairn.info/revue-juridique-de-l-environnement-2016-2-page-286?lang=fr>
- Tahar, H.-M. (2011). Privatisation des entreprises publiques en Algérie. *Géoéconomie*, 56(1), 133-157. <https://shs.cairn.info/revue-geoéconomie-2011-1-page-133?lang=fr>
- Tannery, F. (2019). L'Afrique, ou la stratégie devant le mur du monde. *Revue française de gestion*, 285(8), 187-209. <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2019-8-page-187?lang=fr>
- Thiriot, C. (2008). La place des militaires dans les régimes post-transition d'Afrique subsaharienne : la difficile resectorisation. *Revue internationale de politique comparée*,

15(1), 15-34. <https://shs.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2008-1-page-15?lang=fr>

Tshandu, Z. (2005). Enquête de satisfaction des citoyens : étude nationale sur la prestation des services sociaux dans la nouvelle Afrique du Sud. *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 71(3), 511-541. <https://droit.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2005-3-page-511?lang=fr>

Wickberg, S. (2020). La nouvelle gestion publique et la prévention de la corruption : rupture ou continuité ? *Revue française d'administration publique*, 175(3), 661-676. <https://droit.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2020-3-page-661?lang=fr>

Zagaïnova, A. (2008). Les défis de la corruption dans les pays en transition. *NAQD*, 25(1), 11-39. <https://shs.cairn.info/revue-naqd-2008-1-page-11?lang=fr>

Zouache, A. (2014). De la question coloniale chez les anciens et néo-institutionnalistes. *Revue d'économie politique*, 124(1), 129-149.